

Paris, le 13 juillet 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Option de coordination renforcée la Mutualité Française se félicite de l'intention de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de l'abroger

Etienne Caniard se félicite de l'intention de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé d'abroger l'option de coordination renforcée.

Ce texte visait à imposer par décret un dispositif proche du secteur optionnel qui légitimait les dépassements d'honoraires, dispositif rejeté par la plupart des syndicats médicaux, les syndicats de salariés, les associations d'usagers et de consommateurs.

La Mutualité Française avait demandé son abrogation avant l'engagement de toute concertation sur la maîtrise des dépassements d'honoraires. C'est chose faite puisque le directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) a informé l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM), qu'à la demande de la Ministre, les adhésions à l'option de coordination n'étaient désormais plus prises en compte.

La Mutualité Française considère que la page du secteur optionnel est ainsi tournée.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement. www.mutualite.fr